



**DEMANDE DE PERMIS
POUR UNE GALERIE OU BALCON**

Date de la demande

(Réservé à l'administration)

COMMENT PROCÉDER POUR L'ÉMISSION DE VOTRE PERMIS :

- Suivre **chacune des neuf (9) étapes** du présent formulaire ;
- Déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à **l'étape 8**, au comptoir de la réception de l'Hôtel de Ville situé au 1, rue du Pont ;
- Prévoir de défrayer le coût du permis au montant de **50 \$** ;
- Le Service de l'urbanisme communiquera avec vous lorsque le permis sera émis.

N.B. : Il vous est nécessaire de fournir tous les documents énumérés ci-dessous ainsi que toutes les informations requises pour ouvrir un dossier en vue de l'obtention d'un permis.

1 IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX:

Adresse complète :			
Numéro de lot :			

2 IDENTIFICATION DU REQUÉRANT :

Nom complet :			
Adresse complète :			
No. de téléphone :	() -	() -	() -
Courriel :			

3 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE :

Même que le requérant?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Si non, nom complet :			
Adresse complète :			
No. de téléphone :	() -	() -	() -
Courriel :			



**DEMANDE DE PERMIS
POUR UNE GALERIE OU BALCON**

Date de la demande

(Réservé à l'administration)

4 IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR :				
Même que le requérant?	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
Même que le propriétaire?	<input type="checkbox"/>	Oui	<input type="checkbox"/>	Non
Si non, nom complet :				
Adresse complète :				
No. de téléphone :	() -	() -	() -	
No. de RBQ :				
Courriel :				

5 ÉCHÉANCES ET COÛT DES TRAVAUX :			
Début des travaux le :		Fin des travaux le :	
Coût approximatif des travaux :	\$		

6 DESCRIPTION DES TRAVAUX :	
Superficie :	
Distance à la limite du littoral (LHE) la plus proche (lac, milieu humide ou cours d'eau)?	
Distance à la ligne de terrain la plus proche :	
Matériaux utilisés :	



DEMANDE DE PERMIS POUR UNE GALERIE OU BALCON

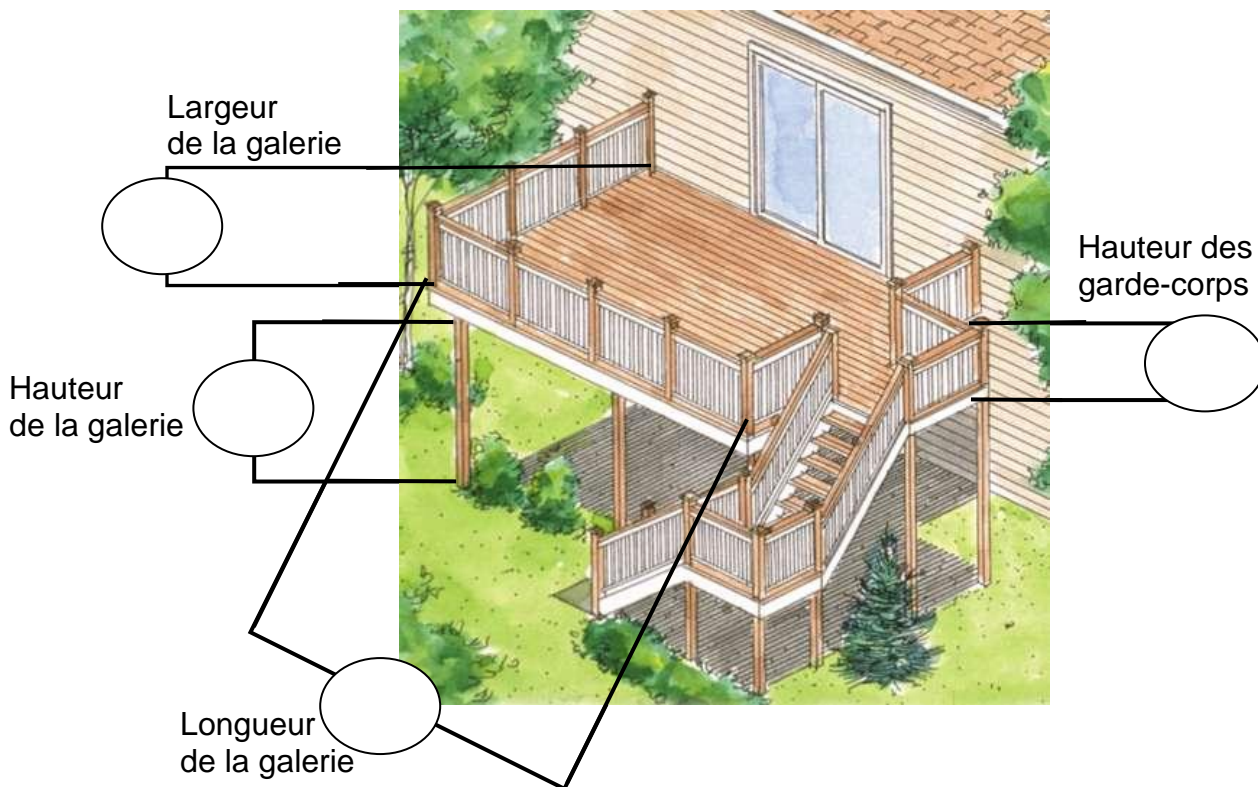
Date de la demande

(Réservé à l'administration)

*Les galeries, plates-formes, balcon, véranda ne peuvent en aucun temps être démolies et reconstruites dans la bande riveraine d'un lac, milieu humide ou cours d'eau. Les travaux de réparations devront être réalisés conformément à l'article 7.1.5.3 du règlement 2002-56 sur le zonage. Toute démolition pourrait entraîner la perte de droits acquis et une diminution de la superficie de la galerie.

7 DIMENSIONS:

Inscrivez toutes les informations dans les bulles appropriées afin de bien décrire votre construction. Vous pouvez indiquer vos dimensions en pieds, en pouces ou en mètres.





DEMANDE DE PERMIS POUR UNE GALERIE OU BALCON

Date de la demande

(Réservé à l'administration)

8 N'OUBLIEZ SURTOUT PAS DE FOURNIR AVEC LE PRÉSENT DOCUMENT :

- Une copie de l'acte notarié si vous êtes **nouveau propriétaire** OU une procuration si vous agissez à titre de requérant au nom du propriétaire ;
- Une copie de votre certificat de localisation montrant l'implantation de la construction par rapport aux limites de propriété et aux bâtiments ;
- La liste des matériaux de revêtement extérieur et leurs couleurs ;
- Un plan de construction à l'échelle ;
- L'annexe – Construction d'un bâtiment ou d'un ouvrage accessoire, si vos travaux sont réalisés en rive ou zone inondable selon les conditions du REAFIE. L'Annexe est disponible sur notre site Web.

9 SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE :

Signature : _____ Date : _____

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un permis ou certificat.

RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR :

Veillez consulter le site Web de la Municipalité de Labelle pour visualiser les formulaires, les annexes ou les règlements d'urbanisme en vigueur (<https://www.municipalite.labelle.qc.ca/reglementation-d-urbanisme>).

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 819 681-3371 poste 5012.